



Municipalité de Saint-Prex

Mesures urgentes adoptées par la Municipalité concernant le COVID-19 / Coronavirus

Afin d'endiguer la propagation du virus, tout en maintenant les prestations essentielles pour la commune, la Municipalité vous annonce les mesures prises en date du 16 mars 2020 :

- Annulation de toutes les manifestations publiques sur le territoire de la commune.
- Fermeture de tous les bâtiments communaux et infrastructures sportives.
Ce qui signifie l'annulation de toutes les activités prévues (publiques ou privées) à ces endroits.
- Interdiction de tous les regroupements de la population sur les espaces publics.
- Fermeture des guichets de l'administration communale. La réception de la population et la consultation des dossiers d'enquête publique se font uniquement sur rendez-vous. La permanence téléphonique de chaque service est par contre maintenue.
- Protection du personnel de la commune : télétravail, tournus, etc.
- Fermeture de la cabane des jeunes et de la bibliothèque communale.
- Maintien de l'ouverture de la déchèterie aux horaires habituels jusqu'à nouvel avis.
- Maintien du service de piquet pour les bâtiments communaux.

Ces mesures s'appliquent jusqu'à fin avril 2020 au minimum et sous réserve d'un durcissement des directives fédérales et/ou cantonales et/ou communales.

Sachez que la commune a un plan de continuité des activités, permettant d'assurer les tâches indispensables à la communauté sur une période de trois mois avec un personnel réduit à 60 %. Les tâches indispensables sont notamment : l'approvisionnement en eau, le transport et le traitement des eaux usées, les tâches administratives obligatoires, le traitement des déchets, les nettoyages importants, les services funèbres et le fonctionnement de l'entraide familiale.

Nous remercions d'ores et déjà la population pour son sens de la responsabilité individuelle et de la solidarité. Nous en avons urgemment besoin.

La Municipalité

Pour plus d'informations sur le Coronavirus COVID-19 :

- Hotline cantonale : 7j/7 8h-20h : 800 316 800
- Hotline de l'OFSP pour les voyageurs : 058 464 44 88, 7j/7 8h-20h
- Outil d'évaluation coronacheck : www.coronacheck.ch
- Etat de Vaud : www.vd.ch/coronavirus
- Office fédéral de la santé publique : www.ofsp-coronavirus.ch
- Org. mondiale de la santé : www.who.int/coronavirus

